MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

SSGPI
Rue Docteur Pircard 66
6040 Jumet
Tél. 02 554 43 16

A l'attention des Chefs de Corps, Comptables spéciaux et Responsables des Ressources Humaines des zones de Police 5267 à 5276 et 5303 à 5338

A l'attention des Responsables du personnel des unités fédérales relevant du Satellite Sud

Jumet, le 03/08/2018

Vos références		Votre gestionnaire de dossier	Caroline Goffin
Nos références	Communication SAT 2018/07	E-mail	ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu

OBJET : THEMIS: Communication relative au cycle de traitement de juillet 2018

Madame, Monsieur,

Le cycle de traitement de juillet 2018 a été clôturé le 19/07/2018. Cela signifie que les droits pécuniaires ont été payés aux membres du personnel le 30/07/2018.

En annexe de la présente, vous trouverez un résumé des points importants relatifs au cycle de traitement de juillet 2018 ainsi que les dates importantes pour le prochain cycle de traitement.

A titre informatif :

- En date du 05/07/2018, la nouvelle version du formulaire F/L020 « Déclaration pour la détermination de votre situation fiscale » a été publiée sur notre site, sous la rubrique « Formulaires *».*

- En date du 10/07/2018, la nouvelle version des formulaires F/L119 « Incapacité de travail » et F/L130 « Avis relatif aux incidents de carrière » a été publiée sur notre site, sous la rubrique « Formulaires ». Une note explicative sur les modifications apportées a été publiée à la même date, sous la *rubrique «* Notes de service et FAQ *».*

- Les 24 et 25/10/2018, la **formation** « **Module budgétaire** » sera dispensée par Monsieur Piet VAN HOYLANDT à l'école de police de Jurbise (route d'Ath 25-35 à 7050 Jurbise).
  Pour vous inscrire, je vous invite à remplir le formulaire disponible sur le site *http://www.ipfh.hainaut.be* sous la rubrique Académie de Police/Possibilités de perfectionnement.

  Par ailleurs, en date du 11/09/2018, une session d'information relative aux nouveautés intégrées au module budgétaire à la suite de l'accord sectoriel 2018 sera organisée au sein de la zone de police de Mariemont pour les zones de police de la province du Hainaut. Si souhaité, cette présentation par Monsieur Piet Van Hoylandt peut également être organisée pour les zones de police de la province de Namur et du Brabant Wallon. Si votre zone de police est volontaire pour prendre en charge l'organisation de cette session à l'instar de la zone de police de Mariemont, je vous invite à prendre contact avec Monsieur Piet Van Hoylandt afin de convenir d'une date avant son départ à la pension.

- Le 28/09/2018, la formation « **TH_Report** » sera dispensée par Monsieur Piet VAN HOYLANDT à l'école de police de Jurbise (route d'Ath 25-35 à 7050 Jurbise).
  Pour vous inscrire, je vous invite à remplir le formulaire disponible sur le site *http://www.ipfh.hainaut.be* sous la rubrique Académie de Police/Possibilités de perfectionnement.

- Comme vous le savez, le Satellite SUD tient à jour un **fichier** reprenant, par employeur, les **coordonnées de contact** (numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale, …). Selon nos informations, l'ensemble des zones de police seraient passées aux adresses de messagerie électronique Outlook (@police.belgium.eu). Si ce n'est déjà fait, nous vous vous invitons à communiquer immédiatement au Satellite SUD tout changement au niveau de vos coordonnées de contact en nous adressant un courriel sur l'adresse fonctionnelle (*ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu).*

- En raison des **congés annuels et de l'absence temporaire de différents gestionnaires de dossiers depuis plusieurs mois**, le Satellite Sud fonctionnera en capacité minimale durant les mois de juillet et août.
  Cela pourra dès lors avoir pour conséquence que le traitement des pièces justificatives et l'envoi des réponses aux courriels transmis prendraient un temps plus conséquent. Bien évidemment, nous essayerons de prendre les dispositions pour éviter autant que possible cette situation et traiter les documents reçus en temps voulu.

Si vous avez des questions et/ou propositions (d'amélioration) après lecture de la présente, je vous invite à nous les communiquer par e-mail à l'adresse suivante *ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu*.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Caroline Goffin
SSGPI – Chef de service Satellite Sud

ANNEXE 1 : Points d'attention relatifs au cycle de traitement de juillet 2018

1. Dates importantes pour le cycle de traitement d'août 2018

Les dates de clôture relatives au cycle de traitement d'août 2018 sont les suivantes :

Themis : clôture définitive le 21/08/2018 à **10h**
SCDF : clôture définitive le 21/08/2018 à 18h (rappel : restriction des droits d'encodage => encodage des pièces reçues depuis le 15/05/2018.

Afin de permettre un dernier contrôle avant clôture, je vous invite à nous transmettre dans les plus brefs délais les modifications à devoir encoder relativement aux droits pécuniaires de vos membres du personnel et ce, de préférence :
- pour le **16/08/2018 à 10h** en ce qui concerne **Thémis et SCDF ;**

2. Transmission du Mod9bis

La date ultime pour la transmission du Mod9bis relatif aux prestations de juin 2018 est fixée au **03/08/2018**.
Le **07/08/2018**, ces prestations signalées par modèle 9bis par les zones de police en BASE, LIGHT ou FULL seront chargées en Themis. Il s'agit du chargement du modèle 9bis original.

Il convient d'utiliser l'adresse mail suivante si vous souhaitez transmettre votre mod9bis par mail :*ssgpi.mod9bis@police.belgium.eu*

Il vous est également possible de transmettre vos fichiers rectificatifs qui viendront surécrire les données initialement reprises sur les fichiers originaux. Ces fichiers rectificatifs sont chargés tous les lundis et sont consultables en Themis le jour même ou le lendemain en fonction du nombre de fichiers reçus pour la police intégrée.

3. Attestations pour Accident de Travail

Suite à un problème technique, l'application informatique utilisée pour la rédaction des attestations relatives aux accidents de travail n'est plus disponible pour les accidents de travail survenus à partir du 01/10/2017. Ceci nous oblige à traiter les demandes manuellement depuis plusieurs mois, ce qui occasionne un retard dans la rédaction des attestations. Durant les mois de juillet et août, les attestations pour accident de travail ne pourront donc pas être traitées étant donné que le satellite Sud fonctionne avec une capacité minimale en personnel. Ce problème technique devrait être résolu dans le courant du mois de septembre. Nous nous efforcerons de résorber le retard accumulé pour la fin du mois d'octobre.

4. Allocation de développement des compétences 2018

Pour rappel :
- Le calcul définitif de l'allocation de développement des compétences 2018 pour les membres du personnel payés anticipativement aura lieu avec le run définitif du cycle de traitement d'août 2018. Cela signifie que les résultats de calcul s'y rapportant seront déjà consultables dans le moteur salarial fin août ;
- le calcul définitif de l'allocation de développement des compétences 2018 pour les membres du personnel payés à terme échu aura lieu avec le run définitif de septembre 2018.

>>>>>>>>>>><<<<<<<<<<